

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023 à 18H00

**Présents** : MM BLOND, BOISSEAU, GAULTIER, MARAIS, MATHEVET et MME ADAM, COLIN, COUZY, DESROCHES, GOULT-DELATTRE, NONET et PUSSIOT.

**Excusés** : M. CHOMAUD et M. DE CHASSEY.

---

## ORDRE DU JOUR

01. Approbation du Compte-rendu de la séance du 16 octobre 2023
02. Lecture des décisions
03. Admission en non-valeur
04. Virements de crédits en section investissement et section fonctionnement
05. Demande de subvention au titre du FDSR
06. Demande de subvention au titre de la DETR
07. Révision des tarifs communaux
08. Remboursement des frais de déplacement de Monsieur le Maire
09. CCLST : adhésion au groupement de commandes voirie 2024
10. Création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet et suppression d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet
11. Mise à jour du tableau des effectifs

## DIVERS :

- Compte-rendu « travaux »
  - Compte-rendu des réunions
  - Prime du pouvoir d'achat
- 

Monsieur Jannick BOISSEAU est nommé secrétaire de séance

---

Monsieur GAULTIER, le Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à dix-huit heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

### **Affaire 01. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2023**

Le procès-verbal du 16 octobre 2023 est soumis au vote de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité.

### **Affaire 02. Décisions prises depuis le 16 octobre 2023**

**Rapporteur** : *Monsieur le Maire*

**A l'unanimité des membres présents**

*Approuve les décisions prises depuis le 16 octobre 2023 et évoquées ci-dessous :*

REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DU MAIRE				
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023				
Numéro décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant TTC	Folio
080	19/10/2023	ENGIE HOME SERVICES – Contrat de maintenance de la chaufferie EJI	242.99	
081	19/10/2023	VERNAT TP – Busage rue des Hubardelleries	5656.50	
082	25/10/2023	J. CRINIERE – Bulletin municipal 2024	1680.40	
083	27/10/2023	MBAP – Signature d'un contrat de M.O. pour les travaux de restauration intérieure de l'église	29 341.08	
084	02/11/2023	DIAGAMTER – Réalisation d'un CREP à l'école	789.00	
085	14/11/2023	DPU – ZA 194 195 – 64 Avenue de Pierruche		
086	14/11/2023	DPU – D1542 – Moulin de Battereau		
087	14/11/2023	DPU – D1119 – 6 place des Muriers		
088	14/11/2023	DPU – D1536 – 1533 – 1493 – 3 rue de l'Indre		
089	14/11/2023	DPU – YL 293 – 26 rue des Glycines		
090	15/11/2023	PYRO CONCEPT – Feu d'artifice	535.00	
091	17/11/2023	JARDINERIE 37 – Plants	273.24	
092	16/11/2023	TEREYGEOLE – Fournitures de bureau	344.53	
093	20/11/2023	MOULE - Débroussailleuse	4112.99	
094	21/11/2023	Virement de crédits		
095	23/11/2023	SPIE – Pose de dépose illuminations	1062.10	
096	24/11/2023	AGRIFOURNITURES – Station essence 190L	1851.66	
097	29/11/2023	GAD LOGISTICS – 240 Bâtons lumineux	240.00	
098	08/12/2023	DPU – D139 et D1188 – 43 avenue des Platanes		
099	08/12/2023	DPU – YM 173 et ZA 301 – 2 rue des Vignerons		
100	08/12/2023	DPU – D 80 et D 955 – 4 rue Saint-Pierre		

### **Affaire 03. Admission en non-valeur**

**Rapporteur :** *Monsieur Bernard GAULTIER, Maire*

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 05 juin 2023,

DELIBERATION N°48/2023

#### **A l'unanimité des membres présents**

*Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres suivants :*

- *Titre 898 de l'année 2021 d'un montant de 18.00€ ;*
- *Titre 318 de l'année 2022 d'un montant de 9.00€.*

*Dit que le montant total des titres de recettes admis en non-valeur s'élève à la somme de 27€.*

### **Affaires 04. Virements de crédits en section fonctionnement et investissement**

**Rapporteur : Monsieur Bernard GAULTIER, Maire**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'abonder certains articles déficitaires en section fonctionnement et investissement.

DELIBERATION N°49/2023

**A l'unanimité des membres présents**

. Décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60812 : Énergie - Électricité	9 950.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60822 : Carburants	0.00 €	2 150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60824 : Produits de traitement	1 015.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60832 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	880.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60833 : Fournitures de voirie	0.00 €	990.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	990.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Terrains	2 150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	1 015.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Matériel roulant	1 598.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	3 112.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	3 453.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188 : Autres frais divers	0.00 €	910.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	0.00 €	2 035.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	1 270.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6237 : Publications	0.00 €	1 270.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6282 : Frais de télécommunications	2 945.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	716.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0.00 €	341.00 €	0.00 €	0.00 €
D-637 : Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0.00 €	9 950.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>23 369.00 €</b>	<b>23 369.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	3 081.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 061.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	5 115.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 061.00 €</b>	<b>8 176.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	5 115.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>5 115.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6531 : Indemnités	510.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	0.00 €	2 510.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 510.00 €</b>	<b>2 510.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 055.00 €</b>	<b>34 055.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2111-90 : ACQUISITIONS DIVERSES	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-121 : EGLISE	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €

**Affaire 05. Demande de subvention au titre du FDSR**

**Rapporteur : Monsieur Bernard GAULTIER, Maire**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention au titre de l'enveloppe « socle » et « projet » pour les travaux de viabilisation du lotissement communal « Le Chilloux » et propose le plan de financement ci-après présenté.

DELIBERATION N°50/2023

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.111-2, L.111-3, L.111-4, L111-10, L.3232-1 et L.3233-1.

Vu le règlement général du FDSR tel que voté par l'Assemblée départementale,

Vu les travaux de viabilisation du lotissement communal prévus en 2024,

**A l'unanimité des membres présents,**

- . *Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » et « projet » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale d'un montant total de 161 148,00€ soit 35% du montant des travaux.*
- . *Approuve le plan de financement tel que figurant ci-dessous :*

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Etude sur l'eau	9 530 €	FDSR : enveloppe "socle"	11 148 €
Recherches de servitudes	1 200 €	FDSR enveloppe « Projet » (25)	150 000 €
Bornage périmétrique	2 500 €	Autofinancement	297 018 €
Division cadastrale	1 490 €		
Plans topographiques	1 980 €		
Elaboration du permis d'aménager	9 700 €		
Raccordement ENEDIS	30 000 €		
Raccordement ORANGE RESOLINE	4 100 €		
Mission de maîtrise d'œuvre	13 990 €		
Travaux de voirie	379 576 €		
Travaux de câblage	4 100 €		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>458 166 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>458 166 €</b>

- . *Prévoit le financement sur le budget 2024.*
- . *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.*

**Affaire 06. Demande de subvention au titre de la DETR**

**Rapporteur :** *Monsieur Bernard GAULTIER, Maire*

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en 2023, la commune avait sollicité la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le financement des travaux d'aménagement d'un parking de covoiturage rue des Acacias. Or, ces travaux n'ayant pu être réalisés en 2023, Monsieur le Maire propose de réinscrire ce projet au titre de la DETR 2024. Le montant des travaux est estimé à 80 000 € HT Le montage financier sera le suivant :

- Subvention DETR sollicitée : 35 000.00 €
- Autofinancement communal : 45 000.00 € (fonds propres)

## DELIBERATION N°51/2023

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

### **A l'unanimité des membres présents,**

- . *Adopte l'opération visant à aménager un parking de covoiturage pouvant également accueillir la patientèle de la maison paramédicale ;*
- . *Sollicite une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 ;*
- . *Précise que cette opération n'a pas reçu de début d'exécution ;*
- . *Arrête les modalités comme indiquées ci-dessus ;*
- . *Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement les Adjointes à signer et à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024*

### **Affaire 07. Révision des tarifs communaux**

**Rapporteur :** Monsieur Bernard GAULTIER, Maire

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs communaux

Il propose les tarifs suivants pour la location des salles communales :

### **ESPACE JACQUES LANZMANN**

#### **TARIFS PARTICULIERS et ASSOCIATIONS HORS COMMUNE**

<b>FORMULE de LOCATION</b>	<b>Montant journée 8h00 - 8h00</b>	<b>Montant week - end (ou 2 jours)</b>
[1] Entrée - bar - grande salle	270	430
[2] Entrée - bar - grande salle - Cuisine + salle annexe	380	540
[3] Cuisine seule	100	200
[4] Salle de réunion rez-de-chaussée demie- journée	70	
[5] Salle de réunion rez-de-chaussée journée	120	

#### **TARIFS PARTICULIERS et ASSOCIATIONS COMMUNE**

<b>FORMULE de LOCATION</b>	<b>Montant journée 8h00 – 8h00</b>	<b>Montant week – end (ou 2 jours)</b>
[1] Entrée - bar - grande salle	195	315
[2] Entrée - bar - grande salle - Cuisine + salle annexe	275	390
[3] Cuisine seule	80	160
[4] Salle de réunion rez-de-chaussée demie- journée	50	
[5] Salle de réunion rez-de-chaussée journée	80	

**Tarif associations perrussonnaises :**

1 journée gratuite par an le week end (samedi ou dimanche)

+ 2 journées gratuites par an en semaine (du lundi au vendredi)  
 Forfait : 10 euros pour chaque journée si utilisation cuisine (poubelle...)

## SALLE DES ASSOCIATIONS

### TARIFS PARTICULIERS et ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

FORMULE de LOCATION	Montant journée 8h00 - 8h00	Montant week – end (ou 2 jours)
[1] Salle - Cuisine	160	250
[2] Réunion – Conférence –Vin d’honneur	75	

### TARIFS PARTICULIERS et ASSOCIATIONS COMMUNE

FORMULE de LOCATION	Montant journée 8h00 – 8h00	Montant week – end (ou 2 jours)
[1] Salle - Cuisine	120	175
[2] Réunion – Conférence – Vin d’honneur	gratuit	

Tarif associations perrussonnaises :

1 journée gratuite par an le week end (samedi ou dimanche)  
 + 2 journées gratuites par an en semaine (du lundi au vendredi)  
 Forfait : 10 euros pour chaque journée si utilisation cuisine (poubelle...)

## TARIFS LOCATION de MATERIEL

MATERIEL	ASSOCIATIONS LOCALES	PARTICULIERS COMMUNE ASSOCIATIONS EXTERIEURES
1Table bois avec 3 tréteaux	gratuit	5€/l'ensemble (caution 50€)
Chaise	gratuit	0,50€/unité (caution 20€)
Barnum 18m2 pliant	gratuit	50€ (caution 500€)
Barnum 20m2	gratuit	60€ (caution 600€)
Estrade (élément 2mx1m)	gratuit	10€/élément (caution 100€)

### DELIBERATION N°52/2023

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°40/2018 en date du 23 août 2018 fixant les tarifs de location des salles communales,

Considérant le taux de l'inflation de 5.8% et plus particulièrement l'augmentation du coût de l'énergie,

**A l'unanimité des membres présents,**

- . *Adopte à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 les tarifs ci-dessus.*
- . *Abroge à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 les tarifs votés lors du conseil municipal du 23 août 2018 (délibération n°40/2018).*
- . *Précise que les associations de la commune bénéficient d'une journée gratuite par an le week-end (samedi ou dimanche) et deux journées gratuites par an en semaine (du lundi au vendredi). En revanche, elles devront s'acquitter d'un forfait de 10€ pour chaque journée (poubelles).*
- . *Fixe à 1 000€ le montant de la caution du Centre d'Accueil et d'Animations rural et à 500€ la caution de la salle des associations.*

DELIBERATION N°52BIS/2023

Vu l'article L2223-13 à L2223-18 et R 2223-10 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 16-1, 16-1-1 et 16-2 du Code Civil,

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Considérant la délibération n°77/01 en date du 30 octobre 2001 fixant les tarifs des concessions du cimetière,

Considérant la délibération n°61/2020 en date du 26 novembre 2020 fixant les tarifs du jardin du souvenir,

Considérant la délibération n°21/2021 en date du 13 avril 2021 fixant les tarifs des concessions du columbarium et cinéraires,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs du cimetière,

**A l'unanimité des membres présents,**

- . *Décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :*

CONCESSION CIMETIERE	
Trentenaire	150 €
Cinquantenaire	250 €

COLUMBARIUM	
Concession cinquantenaire	400€
Concession trentenaire	300€

CONCESSION CINERAIRE	
Cinquantenaire	125€
Trentenaire	75€

- . *Fixe à 76 euros la taxe de dispersion des cendres précise que ce tarif intègre la fourniture d'une plaque à effet d'y inscrire l'identité du défunt.*
- . *Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer tout document concernant cette affaire.*
- . *Abroge les précédents tarifs.*

**Affaire 08. Remboursement des frais de déplacement de Monsieur le Maire**

**Rapporteur :** Monsieur Bernard GAULTIER, Maire

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il s'est rendu du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023 au congrès de l'association des Maires Ruraux de France à l'Alpes d'Huez. Il propose de le rembourser de ses frais de déplacement.

## DELIBERATION N°53/2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Monsieur le Maire, Bernard GAULTIER, s'est rendu du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023 au congrès de l'Association des Maires Ruraux de France à l'Alpe d'Huez,

Considérant l'état de frais de déplacement fournis par Monsieur le Maire d'un montant de 624.22€,

### **A l'unanimité des membres présents,**

- . *Décide que la somme de 624.22 € correspondant au remboursement des frais de déplacement au congrès de l'Association des Maires Ruraux de France sera créditée sur le compte de Monsieur le Maire, Bernard GAULTIER.*
- . *Précise que les crédits seront inscrits au BP 2024.*

## **Affaire 09. CCLST : adhésion au groupement de commandes voirie 2024**

**Rapporteur :** *Monsieur Bernard GAULTIER, Maire*

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes est constitué depuis 2018 et il est proposé de le renouveler. Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2024 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. Par contre, chaque adhérent est chargé de l'exécution technique et financière des marchés chacun exécute les marchés en son nom propre et pour son compte.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour 2024 et de l'autoriser à signer la convention.

## DELIBERATION N°54/2023

### **A l'unanimité des membres présents**

- . *Décide d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.*

- . *Approuve la convention constitutive du groupement de commandes.*

- . *Autorise le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.*

## **Affaire 10. Création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet et suppression d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet**

**Rapporteur :** *Monsieur Bernard GAULTIER, Maire*

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet et de supprimer un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.



DELIBERATION N°55/2023

;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Vu la délibération 43.2015 en date du 4 août 2015 portant municipalisation de la cantine scolaire ;

Vu la délibération 36.2018 en date du 24 août 2018 portant municipalisation de la garderie ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16 octobre 2023, délibération n°46/2023 ;

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (20/35ème) à compter du 1er janvier 2024 et de supprimer 1 emploi d'adjoint technique non titulaire non permanent à temps non compter (20/35ème) à compter de cette même date ;

**A l'unanimité des membres présents,**

- . Décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la création d'1 emploi d'adjoint technique Permanent à temps non complet (20/35ème) et la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (20/35ème).

**Affaire 11. Mise à jour du tableau des effectifs**

**Rapporteur :** Monsieur Bernard GAULTIER, Maire

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le conseil municipal crée ou supprime un emploi, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

DELIBERATION N°47/2023

**A l'unanimité des membres présents,**

- . Décide d'établir le tableau des emplois de la commune comme suit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 :

**A ) EMPLOIS PERMANENTS**

Emplois permanents	Catégorie	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps de travail maximum
<b>Administratif</b>				
Attaché	A	1	1	35H
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	35H
Adjoint administratif	C	1	1	35H
<b>Technique</b>				
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2	35H

Adjoint technique	C	3	3	35H
Adjoint technique	C	1	1	33.16H
Adjoint technique	C	1	1	28H
Adjoint technique	C	1	1	28H
<b>Adjoint technique</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>20H</b>
<b>Médico-sociale</b>				
ATSEM principal 1ère classe	C	1	1	35H

#### **B ) EMPLOIS NON PERMANENTS**

Emplois non permanents	Grade	Echelon	Temps de travail maximum	Poste budgété	Effectif pourvu	Fondement
SURVEILLANT.E Temps périscolaire		4 <sup>er</sup>	20h	+	+	L 332-8-1°
SURVEILLANT.E. Temps périscolaire		1 <sup>er</sup>	6.32/35ème	1	1	L 332-23-1°

#### **DIVERS: Compte rendu des travaux**

**Rapporteur :** Monsieur Roland BLOND, adjoint aux travaux

- . Travaux de viabilisation du lotissement communal « Le Chilloux » : le dossier de consultation est en ligne. Les entreprises ont jusqu'au 22 janvier 2024 pour déposer une offre.
- . Changement des volets de l'agence postale communale
- . Elagage des 2 tilleuls de la cour de l'école par l'entreprise TESSIER
- . Les travaux de réfection du pont rue de l'Indre (RD592) terminés. Le pont est de nouveau empruntable.
- . Service technique :
  - Travaux de ramassage des feuilles
  - Nettoyage des avaloirs
  - Travaux dans le cadre de la préparation de la fête des illuminations
  - Aménagement de passages « bateau » devant les propriétés

#### **DIVERS : Compte-rendu des réunions et commissions**

**Rapporteur :** Madame Sylvie ADAM, adjointe en charge des affaires scolaires

- . Rencontre CIAS/CLAS du 08 novembre 2023 à l'occasion de laquelle ont été présentées toutes les structures d'insertion du territoire

- L'ESAT de l'APAJH de Bridoré
- L'ESAT des Tissandier de l'ADAPEI
- Le chantier d'insertion ORCHIS
- L'association intermédiaire de l'Entraide Lochoise
- Le Foyer de CLUNY de Ligueil
- L'association intermédiaire de l'Entraide Touraine du Sud
- La Fabrique Locale

**Rapporteur :** Madame Annie PUSSIOT, conseillère

- . *Compte rendu de la commission tourisme de la CCLST : la labellisation du tourisme à vélo à entériner. Le tourisme cyclo est économiquement plus porteur que le tourisme en voiture. Mise à disposition de wagons spéciaux dans les trains pour mettre les vélos.*
- . *Travaux au lac de Chemillé : avancent lentement.*

**Rapporteur :** Madame Christiane COLIN, conseillère déléguée

- . *Compte rendu de l'assemblée générale de l'association ACLE (Association Culture Loisirs à l'Ecole) de Beaulieu-lès-Loches.*
- . *Syndicat des transports scolaires – réunion du 25 octobre 2023. Le quorum n'était pas atteint. A l'occasion de cette réunion, il a été indiqué que le montant annuel de la cotisation communale serait identique à celui de 2023 en 2024.*
- . *Comité d'animation du Projet Educatif de Territoire organisé par la communauté de communes Loches Sud Touraine : le but est de travailler autour du parcours de l'enfant, favoriser la cohérence éducative, développer des projets communs. Ces travaux sont menés en lien avec l'Education Nationale, le SDJES et la CAF.*

**Rapporteur :** Monsieur Jackie MATHEVET, conseiller

- . *Présentation du budget du SIEIL notamment du budget alloué à l'éclairage public dont le montant s'élève à 7 472 000€.*
- . *Signalement des foyers lumineux qui ne fonctionnent plus sur la commune.*

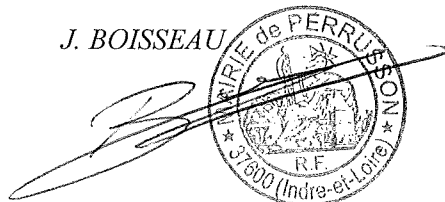
**Rapporteur :** Monsieur Bernard GAULTIER, Maire

- . *Présentation du projet de délibération pour l'instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Monsieur le Maire précise que ce projet va être envoyé au Comité Social Territorial pour avis avant soumission au conseil municipal.*
- . *La loi APER (accélération de la production des énergies renouvelables) : les collectivités doivent définir les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. A ce titre la commune a fourni une liste des parcelles propices à l'accueil de telles zones. Cette liste n'est pas définitive, elle peut être complétée.*
- . *Réunion sur le réchauffement climatique et les moyens de s'en prémunir : Monsieur le Maire souhaite que la commission environnement travaille sur le sujet.*
- . *L'ancien chemin rural situé à la Magdeleine a été vendu.*

Fin de la séance à 20h30

Le secrétaire de séance,

J. BOISSEAU



Le Maire,

B. GAULTIER

